

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 344 du 16 mars 1946 :

n° 344

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de l'ouvrier Ahmed Guelle en service au cercle de Tadjourah est fixé à mille deux cent soixante francs (1.260 francs) pour compter du 1er octobre 1945, exclusif de toute indemnité de quelque nature que ce soit.